Quatre-vingt-unième année. — N° 254. Le Numéro : 10 francs. Jeudi 27 Octobre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVÍS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 49-1097 portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928 et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme (rectificatif) (p. 10750).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutation, détachement, réintégrations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (services extérieurs) (p. 10750).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant attributions de fonctions, nominations, réintégrations, promotion, mises en disponibilité et conférant l'honorariat (administration centrale et services extérieurs) (p. 10750).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 24 octobre 1949 approuvant un avenant à intervenir entre la ville de Paris et la Régie immobilière de la ville de Paris (p. 10751).

Arrêté portant définition, au titre du ministère de l'intérieur (sûreté nationale), des services ouvrant droit aux avantages prévus par l'article 15 (§ 1er) du décret n° 49-365 du 17 mars 1949 (rectificatif) (p. 10751).

Ministère de la défense nationale.

Décrets portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 10751).

Décret portant nomination au grade de sous-lieutenant d'administration du service de santé d'élèves de la section administrative de l'école du service de santé militaire (rectificatif) (p. 10752).

Arrêté portant annulation de nomination au grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (p. 10752).

Arrêté portant homologation de grade au titre des forces françaises combattantes intérieures et rectificatif (p. 10752).

Arrêté portant annulation de nomination (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 10753).

Liste d'admission à l'école supérieure technique du génie (section spéciale) (additif) (p. 10753).

Liste de véhicules de l'armée de l'air ayant été réquisitionnés et pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires en exécution de l'instruction interministérielle du 31 octobre 1947 (p. 10753).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 10 octobre 1949 relatif au recrutement de personnel non titulaire pour le conseil supérieur des transports (p. 10753).

Arrêté du 19 octobre 1949 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 10753).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 18 octobre 1949 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 10754).

Arrêté du 22 octobre 1949 relatif à la consommation du gaz de ville (p. 10754).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 21 octobre 1949 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 10754).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 31 août 1949 portant retrait d'approbation à des sociétés d'habitation à bon marché (p. 10754).

Arrêté du 3 octobre 1949 portant approbation du projet de reconstruction et d'aménagement d'une commune (p. 10754).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 20 octobre 1949 portant autorisations provisoires d'exercer la médecine ou la chirurgie dentaire (p. 10754).

Arrêtés portant inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de directeur, de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics (p. 10755).

Arrêté portant acceptation de démission (sanatoriums) (p. 10755).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Annulations de convocations de commissions. — Réunions de bureaux et de commissions (p. 10755).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Réunion de commission (p. 10756).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions du mercredi 26 octobre 1949 (p. 10756).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 10756).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la trente-quatrième tranche de la loterie nationale 1949 (p. 10756).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision I. 175, du 18 octobre 1949, du directeur des industries diverses et des textiles modifiant l'article 10 de la décision I. 174 en ce qui concerne la péréquation des prix des cuirs et peaux bruts (p. 10756).

Décision B. 79, du 21 octobre 1949, du directeur des industries mécaniques et électriques modifiant la décision B. 78 du 6 août 1949 en ce qui concerne le mercure, le zinc laminé, les alliages de zinc et l'étain non allié (p. 10757).

Décision B. 80, du 21 octobre 1949, du directeur des industries mécaniques et électriques modifiant la décision B. 78 du 6 août 1949 en ce qui concerne l'argent et les alliages d'argent (p. 10757).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Montpellier (p. 10757).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de délibération du conseil d'administration des îles Wallis et Futuna du 28 septembre 1949 tendant à modifier certains droits de douane à percevoir à l'entrée des marchandises importées dans l'archipel (p. 10757).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de médecins du cadre général des hôpitaux psychiatriques (p. 10757).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium départemental de Boscamnant (Charente-Maritime) (p. 10757).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Bilan au 31 décembre 1948 (p. 10758).

Annonces (p. 10760).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 38, 39 et 40 (session de 1949) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

LOIS

Loi n° 49-1097 portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928 et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1949:

Page 7718, 3e colonne, article 8, *b*, au lieu de: « Pour les cinq dixièmes seulement de leur durée », lire: « Pour les cinq sixièmes seulement de leur durée ».

Page 7720, 2e colonne, article 17, 1°, au lieu de: « Les dispositions des articles 44 et 48 », lire: « Les dispositions des articles 44 à 48 ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés du 12 octobre 1949:

Ont été rapportées les dispositions de l'arrêté n° 75 A, du 31 août 1949, en ce qui concerne la mutation des inspecteurs principaux désignés ci-après:

M. Pelous, de Saint-Lô (résidence Coutances), muté à Moulins.

M. Sicardi, de Bourg, muté à Lyon-services postaux.

M. Garbuccia, de Brest, muté à Marseille.

M. Bedos, de Nantes-services télégraphiques et téléphoniques, muté à Montpellier-services télégraphiques et téléphoniques.

A été muté à Marseille M. Catalan, inspecteur principal à Vesoul.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant, les inspecteurs rédacteurs désignés ci-après:

A Montpellier-services télégraphiques et téléphoniques, M. Pallier, de Montpellier-services postaux.

Sur place: M. Humbert, de Lyon-services postaux.

A été mis en position de détachement, pour une période maximum de cinq ans, auprès du ministère de la France d'outre-mer:

M. Meunier, ingénieur en chef à Limoges-services postaux.

Ont été réintégrés, à compter du 1er novembre 1949:

MM. Daulon, inspecteur principal, et Boschat, inspecteur rédacteur,

précédemment détachés auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, au titre des articles 99 et 102 de la loi du 19 octobre 1946.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés du 1er septembre 1949:

M. Laporte (Raymond), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à la légation de France à Tel Aviv.

M. Lebel (Claude), administrateur de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Londres.

M. Gueury (Jean), administrateur adjoint, a été nommé en mission à l'administration centrale à compter du 16 août 1949.

Par arrêté du 3 septembre 1949, M. Patry (Pierre), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à la chancellerie détachée de Santos.

Par arrêtés du 6 septembre 1949:

M. Mandereau (Jean-Louis), administrateur de 3e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er septembre 1949.

L'honorariat du titre de consul de France a été conféré à M. Raoul Crespin, secrétaire d'Orient.

M. Tapounie (Régis), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Calcutta.

Par arrêtés du 8 septembre 1949:

M. Clément (François), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à São-Paulo.

M. Faroux (Charles), chiffreur de 5e classe, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Landy (Pierre), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Louet (Michel), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 12 septembre 1949:

M. Lavery (Pierre), administrateur adjoint, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Cazin d'Honincthun (René), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Prétoria.

L'honorariat du titre de consul de France a été conféré à M. Plista (Charles), secrétaire d'administration principal.

Par arrêté du 16 septembre 1949, M. Van Laethem (Gabriel), administrateur de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Washington.

Par arrêté du 20 septembre 1949, Mme Dionisi (Paulette), commis principal de 1re classe, a été promue à la hors-classe de son emploi, à compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté du 20 septembre 1949, ont été nommés chefs de groupe, 2e échelon, à compter du 1er août 1949:

MM. Galinier (Albert) et Peitier (Auguste), commis d'ordre et de comptabilité de classe exceptionnelle (après trois ans).

Par arrêtés du 21 septembre 1949:

M. Jordan (Augustin), administrateur de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Athènes.

Mme Picard, née Jeannine Goussé, secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, a été placée, sur sa demande, en disponibilité sans traitement à compter du 19 septembre 1949.

M. Ribere (Ernest), administrateur de 2e classe, 3e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

L'honorariat du titre de secrétaire d'ambassade a été conféré à M. Jacques Robin.

Par arrêté du 29 septembre 1949, M. Senard (Jacques), administrateur adjoint, a été placé, sur sa demande, en disponibilité sans traitement, à compter du 1er octobre 1949.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 24 octobre 1949 approuvant un avenant à intervenir entre la ville de Paris et la Régie immobilière de la ville de Paris.

Par décret en date du 24 octobre 1949, est approuvé l'avenant annexé au présent décret intervenu entre la ville de Paris et la société anonyme dénommée Régie immobilière de la ville de Paris, ayant pour objet de modifier divers contrats.

Définition, au titre du ministère de l'intérieur (sûreté nationale), des services ouvrant droit aux avantages prévus par l'article 15 (§ 1er) du décret n° 49-366 du 17 mars 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1949: page 7847, 1re colonne, remplacer le texte de l'article 2 par la formule suivante: « Art. 2 .— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française ».

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décrets portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 octobre 1949:

Page 10359, 1re colonne:

Après Thomas (René), sous-lieutenant:

Au lieu de:

« Le décret du 30 octobre 1947 (*Journal officiel* du 25 novembre 1947) portant concession de la médaille militaire à titre posthume est annulé en ce qui concerne M. Vernier (Henri), sous-lieutenant »,

Lire:

« Le décret du 30 octobre 1947 (*Journal officiel* du 25 novembre 1947) portant concession de la médaille militaire à titre posthume est annulé en ce qui le concerne:

« VERNIER (Henri), sous-lieutenant ».

85e régiment d'infanterie.

Au lieu de: « Archambault (Jean-Marie), lieutenant », lire: « Archambaud (Jean-Marie), lieutenant ».

Décrets portant attribution de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1946: pagination spéciale 1594 c, 2e colonne:

36e régiment d'infanterie.

Au lieu de: « Lelautier (Georges-Pierre-Juste) », lire: « Lelantier (Georges-Pierre-Juste) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 octobre 1949:

Page 10360, 2e colonne, avant Renucci (Angelin):

Au lieu de: « 13e régiment d'infanterie », lire: « 3e régiment d'infanterie ».

Même page, 3e colonne:

92e régiment d'infanterie.

Au lieu de: « Duzège (Emilien-Maurice) », lire: « Luzège (Emilien-Maurice) ».

Page 10362, 1re colonne:

21e régiment d'infanterie.

Au lieu de: « Saroura (Edouard-Henri) », lire: « Saoura (Edouard-Henri) ».

Après: « Tijou (Emile-Désiré-René-Noël) », supprimer: « 26e régiment d'infanterie ».

Page 10363, 1re colonne:

Au lieu de: « Compagnie de ravitaillement en viande du 19e corps d'armée », lire: « Compagnie de ravitaillement en viande du 10e corps d'armée ».

Au lieu de: « Gardannec (Mathieu-Jean-Marie) », lire: « Gargadennec (Mathieu-Jean-Marie) ».

7e régiment de la garde.

Au lieu de: « Buaton (Pierre-Albert-Camille) », lire: « Buatoy (Pierre-Albert-Camille) ».

Même page, 3e colonne, après Le Guernève (Joseph-Marie), 2e classe:

Au lieu de: « Delièvre (Raymond), sergent », lire: « Lelièvre (Raymond), sergent ».

Page 10365, 2e colonne:

7e régiment de tirailleurs algériens.

Au lieu de: « Saadoui Saïd ben Messaoud », lire: « Saadaoui Saïd ben Messaoud ».

Même page, 3e colonne:

1er régiment d'auto-mitrailleuses.

Au lieu de: « Malherbe (Georges-Alphonse-Paul) », lire: « Malherbe (Georges-Léon-Alphonse-Paul) ».

Page 10366, 1re colonne:

Au lieu de: « Mohamed ben M'Hamed », lire: « Mohammed ben M'Hamed ».

Destructions des communications n° 4. (secteur fortifié de Lille).

Après: « Huart », lire: « (Edmond) ».

Au lieu de: « Malfaison », lire: « Malfaisan (Charles-Louis) ».

Même page, 2e colonne:

16e régiment de tirailleurs sénégalais.

Au lieu de: « Armengaud (Léopold) », lire: « Armengaud (Eloi-Léopold) ».

Même page, 3e colonne:

36e régiment d'infanterie.

Au lieu de: « Fournier (Robert-Désiré-Augustin) », lire: « Fournier (Robert-Désiré-Auguste) ».

116e régiment d'infanterie.

Au lieu de: « Vilain (Raymond-Auguste-Eugène-François) », lire: « Vilain (Raymond-Eugène-François) ».

Page 10367, 1re colonne:

149e régiment d'infanterie.

Au lieu de: « Jochum (Louis) », lire: « Jochun (Louis) ».

169e régiment d'infanterie.

Avant Despres (Eugène), ajouter: « 270e régiment d'infanterie ».

Avant Jacqueminet (Robert-Sosthène-Alfred), au lieu de: « 68e régiment d'infanterie », lire: « 68e régiment régional ».

Avant Le Floch (Alphonse-Joseph-Marie), ajouter: « 13e compagnie de pionniers ».

Après Le Floch (Alphonse-Joseph-Marie), supprimer: « Aubry (Paul-Léon), adjudant, classe 1922, mle 1651 au recrutement d'Epinal ».

Avant Defendi (Guiseppe-Arthur), au lieu de: « dépôt d'infanterie 42 », lire: « 5e compagnie de travailleurs (dépôt 62) ».

Avant Sadouki Ahmed, au lieu de: « dépôt d'infanterie 52 », lire: « dépôt d'infanterie 52 *bis* ».

Au lieu de: « Sadouki Ahmed dit Mohammed », lire: « Sadouki Ahmed dit Mohamed ».

Brigade Alsace-Lorraine.

Au lieu de: « Rachon (Jean-Jacques) », lire: « Rachou (Jean-Jacques) ».

Même page, 2e colonne:

Avant Zenazni Mohamed, au lieu de: « 11e régiment de tirailleurs algériens », lire: « 11e régiment de tirailleurs algériens ».

37e bataillon de chars.

Au lieu de: « Baumgartner (Eugène) », lire: « Baumgartner (Marcel-Eugène) ».

Même page, 3e colonne:

25e régiment de tirailleurs sénégalais.

Au lieu de: « Sama (Yaro) », lire: « Sama (Soro) ».

Avant Duteil (Marcel), au lieu de: « bataillon de chars n° 1 », lire: « 1er bataillon de choc (1e compagnie) ».

Page 10368, 2e colonne:

Avant Lelong (Jules-Victor), au lieu de: « 45e régiment d'infanterie », lire: « 46e régiment d'infanterie ».

Avant Rocourt (Ernest-Henri-Germain), au lieu de: « 322e régiment d'infanterie », lire: « 332e régiment d'infanterie ».

Avant Cammas (Henri-Dominique), au lieu de: « 403e régiment de pionniers », lire: « 413e régiment de pionniers ».

Même page, 3e colonne:

Régiment du Morvan.

Au lieu de: « Laubin (Louis) », lire: « Laurin (Louis) ».

Au lieu de: « Marck (Marcel-Albert) », lire: « Marc (Marcel) ».

9e régiment de zouaves.

Au lieu de: « Moussier (Fernand-Jules-Emile) », lire: « Moussier (Fernand-Julien-Emile) ».

12e régiment de zouaves.

Au lieu de: « Susini (Paul-Simon), zouave », lire: « Susini (Paul-Simon), zouave de 1re classe ».

3e régiment de tirailleurs algériens.

Au lieu de: « Cuocolo (Rocario) », lire: « Cuocolo (Rosario) ».

Page 10369, 1re colonne:

Avant Evain (Maurice-Auguste), ajouter: « 1er régiment de chasseurs parachutistes ».

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

Au lieu de: « Bacur (Lucien-Etienne) », lire: « Bagur (Lucien-Etienne) ».

Décret portant nomination au grade de sous-lieutenant d'administration du service de santé d'élèves de la section administrative de l'école du service de santé militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1949: au lieu de: « Delarge (Jacques) », lire: « Delarce (Jacques) ». (Le reste sans changement.)

Annulation de nomination au grade d'aspirant (armée de terre, réserve).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret en date du 24 juillet 1945 relatif aux nominations au grade d'aspirants d'active ou de réserve;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1420 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu l'arrêté du 6 mai 1949 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté en date du 15 juin 1948 (*Journal officiel* du 27 juin 1948) portant nomination d'aspirants (armée de terre, réserve) est modifié comme suit:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Supprimer: « M. Guillemet (Maurice-Eugène) ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 octobre 1949.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées et par délégation:

Le chef de l'état-major particulier,

Gl SOISBET.

Homologation de grade au titre des F. F. C. I.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1420 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu l'arrêté du 1er avril 1949 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté ci-dessous reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 12 février 1947.
(*Journal officiel* du 20 février 1947.)

Page 1620, 2e colonne:

3e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade d'aspirant, rang du 1er avril 1942: Coquillet (Louis) », lire: « Dans le grade d'aspirant, rang du 1er janvier 1952: Coquillet (Louis), né le 6 mars 1921 ».

Art. 2. — L'arrêté ci-dessous reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 7 octobre 1947.
(*Journal officiel* du 23 octobre 1947.)

Page 10490, 3e colonne:

3e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de sergent, rang du 1er juin 1944: Le Berre (Yves), né le 18 octobre 1898 », lire: « Dans le grade de sergent, rang du 1er mai 1941: Le Berre (Yves), né le 18 octobre 1898 ».

Au lieu de: « Dans le grade de sergent, rang du 1er mai 1944: Du Guay (Auguste), né le 7 mai 1922 », lire: « Dans le grade de sergent, rang du 1er avril 1941: Dugay (Auguste), né le 7 mai 1922 ».

Art. 3. — L'arrêté ci-dessous reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 14 mars 1949.
(*Journal officiel* du 23 mars 1949.)

Page 3063, 2e colonne:

2e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de capitaine, rang du 1er mars 1944: Doruy (Joseph), né le 25 octobre 1891 », lire: « Deruy (Joseph), né le 25 octobre 1891 ».

Au lieu de: « Dans le grade de sous-lieutenant, rang du 1er juin 1944: Babilot (Henri), né le 12 mars 1921 », lire: « Babilot (Henri), né le 12 mai 1921 ».

Page 3063, 3e colonne:

Au lieu de: « Dans le grade de sergent, rang du 1er juin 1944: Surdyr (François), né le 20 juillet 1920 », lire: « Surdyk (François), né le 20 juillet 1920 ».

Page 3064, 2e colonne:

4e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de lieutenant, rang du 1er juin 1944: Filleux (Marcel), né le 4 septembre 1889 », lire: « Filleux (Marcel), né le 4 septembre 1889 ».

Au lieu de: « Dans le grade de sous-lieutenant, rang du 1er juin 1944: Linares (Léopold), né le 25 février 1916 », lire: « Linares (Léopold), né le 25 février 1905 ».

Au lieu de: « Dans le grade d'aspirant, rang du 1er juin 1944: Cendre (Pierre), né le 7 août 1920 », lire: « Gendre (Pierre), né le 7 août 1920 ».

Même page, 3e colonne:

5e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de lieutenant, rang du 1er octobre 1943: Porte (Adrien), né le 12 septembre 1906 », lire: « Porte (Adrien), né le 12 septembre 1906 ».

Au lieu de: « Dans le grade de sergent, rang du 1er septembre 1942: Lahillade (Gilbert), né le 27 juillet 1911 », lire: « Lahillade (Jean), né le 27 juillet 1911 ».

Page 3065, 1re colonne:

6e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de lieutenant, rang du 1er janvier 1941: Monnot (Lucien-François), né le 8 mars 1897 », lire: « Simonnot (Lucien-François), né le 8 mars 1897 ».

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant, rang du 1er janvier 1944: Rouas (Maurice), né le 22 décembre 1887 », lire: « Rouas (Maurice), né le 22 décembre 1897 ».

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant, rang du 1er juin 1944: Mathieu (Maurice), né le 21 avril 1897 », lire: « Mathieu (Marcel), né le 21 avril 1897 ».

Même page, 2e colonne:

6e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de sergent, rang du 1er juin 1944: Playe (Paul), né le 10 février 1920 », lire: « Playes (Paul), né le 10 février 1920 ».

Au lieu de: « Dans le grade de caporal, rang du 1er juin 1944: Arsot (René), né le 10 mars 1923 », lire: « Marsot (René), né le 10 mars 1923 ».

Même page, 3e colonne:

Au lieu de: « Dans le grade de sous-lieutenant, rang du 1er février 1944: Muller (Louis), né le 26 février 1913 », lire: « Muller (Louis), né le 26 février 1913 ».

Page 3066, 1re colonne:

8e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de sergent-chef, rang du 1er juin 1944: Ferrante (Victor), né le 19 mai 1924 », lire: « Ferrante (Victor), né le 12 mai 1924 ».

Au lieu de: « Dans le grade de caporal, rang du 1er juin 1944: Vialatte (Robert), né le 18 février 1920 », lire: « Vialatte (Albert), né le 18 février 1920 ».

Même page, 2e colonne:

Au lieu de: « Dans le grade de sergent, rang du 1er septembre 1943: Petri (Marius), né le 20 septembre 1904 », lire: « Pierri (Marius), né le 20 septembre 1904 ».

1re région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de caporal, rang du 1er juin 1944: Bauve (Marceau), né le 8 juin 1909 », lire: « Bauve (Marceau), né le 8 avril 1909 ».

2e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant-chef, rang du 1er juin 1944: Delattre (Maurice), né le 28 décembre 1910 », lire: « Delattre (Maurice), né le 28 février 1910 ».

Même page, 3e colonne:

7e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de sous-lieutenant, rang du 1er juin 1944: Bonnet (Emile), né le 18 octobre 1907 », lire: « Bonnet (Emile), né le 18 octobre 1917 ».

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant, rang du 1er juin 1944: Filleul (Jean), né le 15 avril 1895 », lire: « Dans le grade d'adjudant, rang du 1er mai 1944: Filleul (Jean), né le 15 avril 1895 ».

Page 3067, 1re colonne:

9e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de capitaine, rang du 1er mai 1944: Fluvel (Jean), né le 25 septembre 1903 », lire: « Fuvel (Jean), né le 25 septembre 1903 »

Même page, 2e colonne:

1re région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de sergent, rang du 1er juin 1944: Routier (Louis), né le 4 août 1899 », lire: « Routier (Louis), né le 4 juin 1899 ».

2e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de capitaine, rang du 1er juin 1944: Debel (Marcel), né le 12 novembre 1905 », lire: « De Bel (Marcel) né le 12 novembre 1905 ».

Au lieu de: « Dans le grade de sous-lieutenant, rang du 1er juin 1944: Glorieux (Arnold) né le 1er janvier 1920 », lire: « Glorieux (Arnold), né le 1er novembre 1920 ».

Au lieu de: « Dans le grade de sergent-chef, rang du 1er novembre 1943: Smuraga (Maryon), né le 2 février 1913 », lire: « Dans le grade de sous-lieutenant, rang du 1er novembre 1943: Smuraga (Maryon), né le 2 février 1913 ».

Même page, 3e colonne:

3e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de sergent-chef, rang du 1er juin 1944: Pletan (Joseph), né le 24 mars 1914 », lire: « Pletan (Joseph), né le 24 mars 1914 ».

Au lieu de: « Mahed (Paul), né le 29 avril 1905 », lire: « Maheo (Paul), né le 29 avril 1905 ».

4e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de sous-lieutenant, rang du 1er juin 1944: Barriat (Gabriel), né le 20 mars 1913 », lire: « Barriat (Gabriel), né le 20 mars 1913 ».

Page 3068, 1re colonne:

4e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant-chef, rang du 1er juin 1944: Bertault (Georges), né le 22 janvier 1900 », lire: « Berthault (Georges), né le 22 janvier 1900 ».

5e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de commandant, rang du 1er juin 1944: Daldie (Pierre), né le 29 juillet 1908 », lire: « Daldie (Pierre), né le 20 janvier 1920 ».

Même page, 3e colonne:

8e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de sergent-chef, rang du 1er juin 1944: Simon (Jean), né le 22 avril 1921 », lire: « Simon (Jean), né le 22 novembre 1921 ».

Au lieu de: « Dans le grade de sergent, rang du 1er juin 1944: Drajnudel (Maurice), né le 17 décembre 1902 », lire: « Drajnudel (Majar), né le 17 décembre 1909 ».

Fait à Paris, le 14 octobre 1949.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ANDRÉ CHAGNEAU.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 octobre 1949:

Page 10153, 2e colonne, au lieu de: « Mially (Paul), né le 21 octobre 1900 », lire: « né le 21 octobre 1909 ».

Page 10159, 1re colonne, au lieu de: « Pour prendre rang du 1er mars 1920 », lire: « Pour prendre rang du 1er mars 1943 »; au lieu de: « Lechevallier (Maurice) », lire: « Lechevalier (Maurice) »; 3e colonne, au lieu de: « Morel (Abert) », lire: « Morel (Albert) ».

Page 10160, 1re colonne, au lieu de: « Martin (Joseph), né le 24 avril 1902 », lire: « né le 29 avril 1902 ».

Page 10161, 2e colonne, au lieu de: « Atriel (Michel) », lire: « Athiel (Michel) »; 3e colonne, au lieu de: « Lapics (Roger) », lire: « Lapios (Roger) ».

Personnels civils extérieurs de la guerre (intendance).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, la nomination dans le cadre complémentaire de bureau à l'emploi d'agent de bureau de 3e classe prononcée par arrêté du 3 août 1949 (*Journal officiel* du 17 août 1949), concernant M. Andreani (Sébastien), est annulée.

Liste d'admission à l'école supérieure technique du génie (section spéciale).

Additif au *Journal officiel* du 23 septembre 1949, page 9495:

Après:

« Oswald (Eugène), adjudant, bataillon autonome des bâtiments et matériels coloniaux à Nîmes, 9e région »,

Ajouter:

« Tichit (Jean), sergent-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux à Nîmes, 9e région ».

(Le reste sans changement.)

Liste de véhicules de l'armée de l'air ayant été réquisitionnés et pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires.

Exécution de l'instruction interministérielle du 31 octobre 1947 pour l'application des décrets nos 47-1960 et 47-1961 du 9 octobre 1947 et de la loi no 47-1502 du 14 août 1947.

MARQUE	TYPE	N° AIR	N° CHASSIS
Citroën.	11 BL	210020	392650
		210057	367017
		210438	354880
		210866	369493
		210899	425250
		211054	387102
		211066	413815
		211077	291037
		211088	379892
		211101	360697
		211277	144749
		211418	415122
		211424	430605
		211502	111286
		211668	146109

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Recrutement de personnel non titulaire pour le conseil supérieur des transports.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 3 septembre 1947 rétablissant et réglementant le conseil supérieur des transports;

Vu le décret du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions prévues à l'article 2 du décret du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires, il pourra être procédé à des nominations de personnel non titulaire en vue de pourvoir aux emplois ci-après vacants dans les services du conseil supérieur des transports:

Un attaché de cabinet du vice-président;

Deux agents principaux;

Deux dames sténodactylographes.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par mesure d'économie, il ne pourra être pourvu à ces emplois qu'après avis conforme du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1949.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ADRIEN SPINETTA.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Fonds de concours.

Par arrêté du 19 octobre 1949, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1949, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 230.193.637 F se décomposant comme suit:

TITRE Ier

Dépenses ordinaires.

Chap. 122. — Personnel de la navigation intérieure. — Traitements et salaires:		
Art. 1er. — Traitements....		383 F.
Chap. 304. — Officiers de port du service maritime. — Remboursement de frais:		
Art. 1er. — Indemnités des officiers de port en service dans la métropole..		330
Chap. 328. — Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires:		
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires du réseau routier.....		31.981.917
Chap. 330. — Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires:		
Art. 2. — Entretien ordinaire		4.812
Chap. 331. — Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires.....		1.036.958
Chap. 402. — Œuvres sociales:		
Art. 3. — Service médico-social		170.000
Total pour les dépenses ordinaires....		36.191.420 F.

Dépenses de reconstruction et d'équipement.

Chap. 900. — Achat, construction, aménagement et grosses réparations des immeubles destinés aux services des travaux publics et transports	8.750.000	
Chap. 904. — Voies de navigation intérieure. — Equipement	1.768.883	
Chap. 905. — Extension du port de Strasbourg	500.000	
Chap. 909. — Ports maritimes. — Equipement	135.533.334	
Chap. 910. — Ports de pêche. — Equipement	27.750.000	
Total pour les dépenses de reconstruction et d'équipement	194.302.217	194.302.217
Total général.....		230.493.637 F.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 18 octobre 1949, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « Lampe au chapeau types AM 2-AM 3 et AM 4 », construite par la Compagnie auxiliaire des mines, 42, rue du Polygone, à Douai (Nord).

Les usagers ne pourront utiliser ces lampes que si elles répondent aux conditions suivantes:

1° Tous les organes seront en bon état de conservation et en particulier l'isolant du câble ne présentera aucun défaut;

2° Les verres protecteurs porteront gravée la marque « AM ».

Par arrêté en date du 18 octobre 1949, le plan 4.156 est incorporé à la liste des plans annexés à l'arrêté d'agrément du 27 juillet 1947 et définissant le « Hublot n° 62.036 » construit par la société L'Eclairage technique, 15, rue Claudot, à Nancy.

Les conditions de fourniture figurant dans l'arrêté d'agrément précité demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 18 octobre 1949, le plan 4.190 est incorporé à la liste des plans annexés à l'arrêté d'agrément du 3 juillet 1947 et définissant le « Hublot n° 62.037 », construit par la société L'Eclairage technique, 15, rue Claudot, à Nancy.

Les conditions de fourniture figurant dans l'arrêté d'agrément précité demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 18 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret de chantier 50 pps Midget Victor type 882, construit par la société Victor Products, Ltd, à Wallsend-on-Tyne (Angleterre).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre:

Les axes mobiles et leur logement;

Les deux parties de la prise de courant,

ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le corps de l'entrée de câble sera remplie de compound; celui-ci ne devra présenter aucun vide interne dans sa masse.

Ces coffrets devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur; une plaque indicatrice très apparente, placée sur les coffrets, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur le sectionneur avant de les ouvrir ou de démonter l'entrée de câble.

Le circuit alimentant la fiche pilote, destinée à assurer la mise hors tension des contacts principaux, préalablement à leur séparation, devra être de sécurité électrique et devra assurer le maintien hors tension des contacts principaux pendant tout le temps de leur séparation, même quand cette fiche pilote se trouve mise en contact avec une terre.

Consommation du gaz de ville.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi provisoirement applicable du 18 septembre 1941 modifiée par la loi provisoirement applicable du 28 avril 1943;

Vu l'arrêté du 18 juin 1945 modifié par l'arrêté du 16 novembre 1948 relatif à la consommation du gaz de ville,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 18 juin 1945, modifié par l'arrêté du 16 novembre 1948, relatives au rationnement du gaz, sont abrogées.

Art. 2. — Toutefois, sur les réseaux dont les ressources en gaz seraient temporairement insuffisantes, des mesures de restrictions pourront être apportées en matière de chauffage central et d'usages industriels par les chefs d'arrondissements minéralogiques. Ces réseaux sont désignés par le directeur du gaz et de l'électricité.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 1949.

ROBERT LACOSTE.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Retrait d'approbation à des sociétés d'habitations à bon marché.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 31 août 1949, pris en application de la loi du 5 décembre 1922, des décrets des 10 janvier 1907 et 24 décembre 1945, après avis de la commission interministérielle prévue par l'article 3 de la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947, a été retirée l'approbation conférée aux statuts des sociétés d'habitations à bon marché ci-après désignées:

Société coopérative d'habitations à bon marché La Propriété pour tous, à Saint-Quentin (Aisne);

Société coopérative d'habitations à bon marché La Renaissance picarde, à Saint-Quentin (Aisne);

Société des habitations ouvrières à bon marché du Soissonnais, à Soissons (Aisne).

Approbation d'un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre de l'intérieur en date du 3 octobre 1949, a été approuvé le projet de reconstruction et d'aménagement de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Cette approbation vaut déclaration d'utilité publique.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1949, ont été approuvés les statuts de sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Société de secours mutuels et d'entr'aide du personnel du commissariat de police de Chelles, n° 77-608, à Chelles (Seine-et-Marne).

Société de secours mutuels des Etablissements Minost et fils, n° 77-609, à Donnemarie-en-Montois.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Prévoyante, n° 28-109, à Viabon, avec la société mutualiste dite L'Entr'aide, n° 28-147, à Viabon, qui s'appellera désormais, L'Entr'aide de Viabon, n° 28-147, à Viabon.

DÉPARTEMENTS DU JURA ET DE L'AIN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Electro-mutuelle, n° 39-615, à Lons-le-Saunier, avec la société mutualiste dite Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Bourg, n° 1-810, à Bourg.

DÉPARTEMENTS DES VOSGES ET DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Œuvre antituberculeuse de l'enseignement primaire des Vosges, n° 88-209, à Epinal, avec la société mutualiste dite Mutuelle générale de l'éducation nationale, n° 75-1407, à Paris.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Autorisations provisoires d'exercer la médecine ou la chirurgie dentaire.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, et spécialement les articles 2 et 70;

Vu l'ordonnance du 6 août 1945 relative à l'exercice de la médecine par des médecins étrangers, ensemble l'avis de la commission prévue par ladite ordonnance,

Arrête.

Art. 1er. — Les autorisations provisoires d'exercer la médecine ou la chirurgie dentaire accordées aux praticiens étrangers dont les noms suivent, titulaires respectivement du diplôme d'Etat français de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste, sont renouvelées, à compter de leur expiration, pour une durée de six mois renouvelable:

M. le docteur Wertheimer (Ernest), né le 10 août 1907 à Sighet (Roumanie), demeurant 25, rue Paul-Valéry, Paris.

M. Tagger (John), chirurgien dentiste, né le 6 mai 1917 à Londres, demeurant, 23, rue Fortuny, à Paris.

Art. 2. — L'autorisation provisoire d'exercer la médecine est accordée pour une durée de six mois renouvelable au praticien étranger dont le nom suit, titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine:

M. Burgos (Armand), né le 28 mai 1907 à Mulchen (Chili), demeurant 74, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris. (Ne pourra pas exercer dans la Seine.)

Art. 3. — Les autorisations ci-dessus sont accordées pour l'exercice dans toute la France métropolitaine et l'Algérie, sauf dans le département de la Seine pour les praticiens n'y exerçant pas déjà. En cas de changement de résidence professionnelle, ces praticiens seront tenus, sous peine de retrait immédiat de la présente autorisation, d'en aviser au moins

quinze jours à l'avance, le directeur départemental de la santé et le ministre de la santé publique et de la population.

Art. 4. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 octobre 1949.

Pour le ministre et par autorisation:
Le conseiller technique,
Dr BOIDÉ.

Inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de directeur, de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. Orsat est admis à figurer sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'hôpitaux et hospices publics, en qualité de directeur de l'hôpital-hospice d'Annecy (Haute-Savoie).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics:

M. Bienfait, directeur économe de l'hôpital-hospice de Jonzac (Charente-Maritime).

M. Marais, directeur économe de l'hôpital-hospice de Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

Sanatoriums.

Par arrêté du 5 octobre 1949, est acceptée la démission de M. le docteur Léger (Valentin), médecin adjoint du sanatorium de Bodiffe en Plemet (Côtes-du-Nord), à compter du 1er novembre 1949.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du jeudi 27 octobre 1949.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Communication de M. le président du conseil désigné.

Séance du jeudi 27 octobre 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Dhers jusques et y compris M. Duforest.

Tribunes. — Depuis M. Amiot jusques et y compris M. Auban.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 27 octobre 1949.

N° 7949. — Rapport, par Mlle Weber, au nom de la commission des pensions sur le projet de loi relatif à l'indemnisation des Alsaciens et Lorrains ayant contracté une invalidité dans l'organisation Todt ou le service allemand du travail.

N° 8211. — Proposition de loi de M. Delahoutre tendant à modifier et à compléter les dispositions de la loi du 20 juillet 1949 permettant la revision du montant des patentes en 1949. (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 8212. — Proposition de loi de M. Penoy tendant à modifier la loi du 20 juillet 1949 en ce qui concerne les délais impartis aux assemblées locales pour fixer les abattements sur les patentes. (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 8219. — Proposition de résolution de M. Joseph Wasmer tendant à inviter le Gouvernement à accélérer les procédures pénales en matière de blessures par imprudence. (Renvoyée à la commission de la justice.)

N° 8220. — Proposition de loi de M. Delahoutre tendant à accorder l'effet rétroactif à l'article 7 de la loi n° 49-1033 du 31 juillet 1949 qui a remplacé par des dispositions nouvelles l'article 185 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 modifiant l'article 405 du code de l'enregistrement (tarif des droits de mutation par décès). (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 8221. — Proposition de loi de M. Joseph Wasmer tendant à soumettre les automobilistes auteurs présumés d'un accident à une prise de sang pour examen de la teneur éthylique. (Renvoyée à la commission de la justice.)

N° 8224. — Proposition de loi de M. Roques tendant à modifier la loi du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale, en permettant l'apparentement des listes. (Renvoyée à la commission du suffrage universel.)

N° 8226. — Proposition de résolution de M. Mazuez tendant à inviter le Gouvernement à créer, dans chaque région sanitaire, un établissement de post-cure pour les convalescents de poliomyélite. (Renvoyée à la commission de la famille.)

N° 8227. — Proposition de résolution de M. Farinez tendant à inviter le Gouvernement à accorder, annuellement, aux anciens combattants de la guerre 1914-1918, bénéficiaires de la retraite du combattant, un déplacement gratuit à leur choix, sur les chemins de fer français, aussi longtemps que n'aura pas été réalisée la revalorisation de leur retraite. (Renvoyée à la commission des pensions.)

N° 8229. — Proposition de loi de M. Poumadère tendant à accorder aux titulaires de la médaille d'honneur du travail une dotation de 250 francs par an et l'attribution gratuite par l'Etat de la médaille en même temps que le diplôme. (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 8232. — Proposition de résolution de M. Jean Masson tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures d'extrême urgence pour la fixation du prix de la betterave. (Renvoyée à la commission de l'agriculture.)

N° 8234. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard tendant à ce que les conjoints qui exercent des activités artisanales, commerciales ou professionnelles distinctes bénéficient d'une décote double pour le calcul de la taxe proportionnelle sur le revenu. (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 8235. — Proposition de résolution de M. Eugène Rigal tendant à la revision des articles 45, 49, 50 et 22 de la Constitution. (Renvoyée à la commission du suffrage universel.)

N° 8239 (1). — Rapport, par M. Pierrard, au nom de la commission des immunités parlementaires, sur la demande en autorisation de poursuites (n° 8157) concernant M. de Récy.

N° 8240 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 8242. — Proposition de loi de M. Auguet tendant à résorber le déficit des transports parisiens afin de maintenir les tarifs à leur niveau actuel. (Renvoyée à la commission des moyens de communication.)

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

N° 8243. — Proposition de loi de M. Auguet tendant à la suppression de la contribution des patentes à partir du 1er janvier 1950. (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 8244. — Proposition de loi de M. Auguet tendant à ramener le montant de la contribution des patentes due pour l'année 1949 à celui qui a été payé par les assujettis pendant l'année 1948. (Renvoyée à la commission des finances.)

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 26 octobre 1949.

Présents. — MM. Aragon (d'), Aumeran, Bardoux (Jacques), Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Dhers, Giovoni, Jouvo (Géraud), Le Bail, Mutter (André), Pourtalet, Raymond-Laurent, Rivet, Rosenblatt, Scherer (Marc).

Suppléant. — M. Fajon (de M. Marcel Cachin).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 26 octobre 1949.

Présents. — MM. Bas, Baudry d'Asson (de), Bessac, Bocquet, Mme Boutard, MM. Castera, Chevalier (Fernand) (Alger), Durroux, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Masson (Jean) (Haute-Marne), Montagnier Moussu, Olmi, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Rincent, Rochet (Waldeck), Roulon, Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Thoral, Valay, Vée, Zunino.

Excusé. — M. Lamarque-Cando.

Suppléants. — MM. Garcia (de M. Blanchet), Taillade (de M. Ihuel).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 26 octobre 1949.

Présents. — MM. Charpin, Chautard, Defos du Rau, Delahoutre, Depreux (Edouard), Dominjon, Gallet, Garet, Gourdon, Minjoz, Montillot, Péron (Yves), Rollin (Louis), Roques, Mme Schell, MM. Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Timaud (Jean-Louis), Valentino, Wasmer.

Excusé. — M. Grimaud.

Suppléants. — MM. Kuehn (de M. Mondon), Theetten (de M. Palewski).

Annulations de convocations de commissions.

La réunion de la commission de la presse, prévue pour le jeudi 27 octobre 1949, à dix heures, est annulée.

La réunion de la commission des immunités parlementaires, prévue pour le jeudi 27 octobre 1949, à seize heures, est annulée.

Réunions de bureaux et de commissions du jeudi 27 octobre 1949.

5e bureau. — Validation des pouvoirs de M. Hénault, à quatorze heures. — Local du 5e bureau

8e bureau. — Validation des pouvoirs de M. Joseph Renaud, à quatorze heures trente. — Local du 8e bureau.

Commission des boissons, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du jeudi 27 octobre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Nomination, par suite de vacance, d'un questeur du Conseil de la République.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Georges Pernot, jusques et y compris M. Joseph Renaud.

Tribunes. — Depuis M. Restat, jusques et y compris M. Tucci.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 26 octobre 1949.

Présents. — MM. André (Louis), Bataille, Brune (Charles), Capelle, Champeix, Couinaud, David (Léon), Delorme, Doussot (Jean), Dulin, Durand (Jean), Durieux, Félice (de), Gravier (Robert), Hoeffel, Lemaire (Marcel), Naveau, Pontbriand (de), Restat, Saïah (Menouar), Saint-Cyr, Voyant.

Suppléants. — MM. Brousse (de M. Le Léannec), Tellier (de M. Fournier).

Délégués. — MM. Champeix (par M. Ferrant), Durieux (par M. Brettes), Naveau (par M. Marty).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 26 octobre 1949.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Beauvais, Chevalier (Robert), Delalande, Delthil, Geoffroy (Jean), Gilbert Jules, Mme Girault, MM. Marcilhacy, Pernot (Georges), Rabouin, Reynouard, Tailhades (Edgard).

Excusés. — MM. Bolifraud, Carcassonne, Charlet, Chazette, de Félice, Kalb.

Réunion du jeudi 27 octobre 1949.

Commission de comptabilité, à dix heures trente. — Local n° 272.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 26 octobre 1949.

Présents. — MM. Montrat, René Moreux, Schmitt, Tetau.

Excusés. — MM. Antonini, Aubert, Mlle Autissier, MM. Boumendjel, Boussenot, Cazelles, Dadet, Egretaud, Estebe, Giard, Gueye Momar Djim, Guyard, Mignot, Odru, Périer, Pieri, Rosfelder, Sim Var, Soppo Priso, Souvannavong Pheng, Viniger.

Suppléants. — MM. Montrat (de M. Bouda), René Moreux (de M. Meyer), Schmitt (de M. Thémia), Tetau (de M. Savary).

Commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 26 octobre 1949.

Présents. — MM. Abdesselam, Boluix-Basset, Alfred Bour, Jousselin, Mlle Lafon, MM. Michard-Pellissier, Randretsa Rasafy.

Excusés. — MM. Belabed, Bourgarel, de Boysson, Piéri, Cortinchi, Badet, Ebédé, Junillon, Arnault, Nignan, Polycarpe, Savi de Tové, Sousatte, Thonn Ouck, Touré.

Suppléants. — MM. Michard-Pellissier (de M. Antonini), Randretsa Rasafy (de M. Giard), Boluix-Basset (de M. Naroum), Alfred Bour (de M. Simon), Abdesselam (de M. Roulleaux-Dugage), Jousselin (de M. Motais de Narbonne), Mlle Lafon (de M. Lombardo).

Assistait en outre à la séance. — M. Lakhdari.

Commission du plan, de l'équipement et des communications.

Séance du mercredi 26 octobre 1949.

Présents. — Mlle Allemandi, MM. Jacobson, René Moreux, Riond, Schmitt, Tétau.

Excusés. — MM. Ahmed Kotoko, Aubert, Bilavarn Khoun, Camprasse, Charlier, Curabet, Delmas, Diarra Tiemoko, Gaudart, Georget, Gueye Momar Djim, Lhuillier, Lombardo, Longuet, Plagne, Sylvestre, Touré, Ya Doumbia.

Suppléants. — Mlle Allemandi (de M. Egretaud), M. Riond (de M. Cianfarani), M. Moreux (de M. Schock), M. Tétau (de M. Junillon), M. Jacobson (de M. Sérot), M. Schmitt (de M. Thémia).

Commission des affaires économiques.

Réunion du mercredi 26 octobre 1949.

La commission après avoir constaté le défaut de quorum a décidé de reporter à la prochaine séance l'examen de l'ordre du jour, en vertu de l'article 38 du règlement.

Commission de la législation, justice, fonction publiques, affaires domaniales et administratives.

Réunion du mercredi 26 octobre 1949.

Faute de quorum, les votes pour la nomination de:

M. Abdesselam, rapporteur provisoire de la demande d'avis (n° 248, année 1949) étendant aux T. O. M. les dispositions de la loi n° 49-572 du 23 avril 1949 modifiant certains articles du code civil;

M. Jousselin, rapporteur provisoire des demandes d'avis (nos 245, 246, 247, année 1949) portant attribution des droits miniers en Côte-d'Ivoire;

M. Alfred Bour, rapporteur provisoire des demandes d'avis (n° 250, année 1949) limitant le montant du cautionnement de rapatriement, (n° 251, année 1494) modifiant la réglementation d'expropriation pour cause d'utilité publique aux îles Saint-Pierre et Miquelon,

ont été reportés d'une heure, en vertu de l'article 38 du règlement.

Commission du plan, de l'équipement et des communications.

Réunion du mercredi 26 octobre 1949.

Faute de quorum, les votes pour:

La nomination de M. Schmitt comme rapporteur de la proposition (n° 494, année 1948) relative à l'établissement de lignes maritimes régulières entre la métropole et le port de Kaolak,

Et l'approbation du rapport de M. Schmitt sur cette proposition,

Ainsi que la nomination de M. Georges Riond comme rapporteur provisoire de la demande d'avis (n° 130, année 1949) relative à la création de sociétés coopératives indigènes de construction et d'urbanisme en Afrique noire,

ont été reportés d'une heure, en vertu de l'article 38 du règlement.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Séance du jeudi 27 octobre 1949.

Ordre du jour.

1. — Entreprises de crédit différé.

2. — Primes de retour de vacances, revision des salaires, amélioration du pouvoir d'achat.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente-quatrième tranche de la loterie nationale 1949.

Le tirage de la trente-quatrième tranche de la loterie nationale 1949 aura lieu le jeudi 3 novembre 1949, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision I. 175 du 18 octobre 1949 modifiant l'article 10 de la décision I. 174 en ce qui concerne la perception de la taxe alimentant la caisse de péréquation des prix des cuirs et peaux bruts.

Le directeur des industries diverses et des textiles, chargé de la répartition du cuir et des pelleteries,

Vu le décret du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1943 fixant la compétence de la section du cuir et des pelleteries;

Vu l'arrêté du 25 février 1949 accordant délégation de pouvoirs au directeur des industries diverses et des textiles pour la répartition des matières et produits de la compétence de l'ancienne section du cuir et des pelleteries;

Vu la décision I. 174 du 4 août 1949 parue au *Journal officiel* du 10 août 1949;

Vu l'avis conforme du contrôleur d'Etat auprès de la direction des industries diverses et des textiles,

Décide:

Article unique. — Le paragraphe *a* de l'article 10 de la décision I. 174 du 4 août 1949, relatif à la perception de la taxe alimentant la caisse de péréquation des prix des cuirs et peaux bruts, est modifié comme suit:

« Cette caisse est alimentée au moyen:

« *a*) D'une taxe acquittée par les utilisateurs de cuirs bruts de bovins et veaux métropoli-

tains sur la valeur des cuirs acquis par eux. Le taux de cette taxe est fixé à 2 p. 100 jusqu'au 31 décembre 1949; postérieurement à cette date, il sera fixé sur avis conforme du contrôleur d'Etat. Cette taxe doit être versée par les redevables avant le 5 de chaque mois en ce qui concerne les achats du mois précédent ».

Le directeur des industries diverses et des textiles, chargé de la répartition du cuir et des pelleteries,
JEAN-PIERRE LEVY.

Décision B 79 du 21 octobre 1949 modifiant la décision B 78 du 6 août 1949, portant revision et codification de la réglementation des métaux non ferreux (mercure, zinc laminé, alliages de zinc, étain non allié).

Le directeur des industries mécaniques et électriques,

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;
Vu l'arrêté en date du 20 janvier 1943 fixant la compétence de la section des métaux non ferreux;
Vu l'arrêté en date du 2 août 1949 portant délégation de pouvoirs au directeur des industries mécaniques et électriques;
Vu la décision B 78 du 6 août 1949 portant revision et codification de la réglementation des métaux non ferreux,

Décide:

Art. 1er. — Les annexes II et III visées à l'article 2 de la décision B 78 précitée sont modifiées comme suit:

ANNEXE II

Métaux contingentés.

Retirer:

Le mercure, catégorie XIV, classe A, n° 362 du tarif des douanes;
Le zinc lammé (demi-produit), catégorie XIX, classe B, n°s 1366 à 1370 du tarif des douanes;
Les alliages de zinc, catégorie XIX, classe D, n°s 1371 à 1375 du tarif des douanes;
L'étain non allié, catégorie XX, classe A, n°s 1382 à 1387 du tarif des douanes.

ANNEXE III

Métaux surveillés.

Ajouter dans leur ordre respectif les métaux ci-dessus, retirés de l'annexe II de la décision susvisée.

Art. 2. — Sont abrogées les interdictions d'emploi relatives à l'étain et aux alliages d'étain qui figurent aux paragraphes I, III, IV de l'annexe IV à la décision B 78.

Art. 3. — La présente décision entrera en vigueur dès son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries mécaniques et électriques,
BELLIER.

Décision B. 80, du 21 octobre 1949, modifiant la décision B. 78, du 6 août 1949, portant revision et codification de la réglementation des métaux non ferreux (argent et alliages d'argent).

Le directeur des industries mécaniques et électriques,

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour lesquels les tâches de répartition sont encore indispensables;
Vu l'arrêté en date du 20 janvier 1943 fixant la compétence de la section des métaux non ferreux;
Vu l'arrêté en date du 2 août 1949 portant délégation de pouvoirs au directeur des industries mécaniques et électriques;
Vu la décision B. 78, du 6 août 1949, portant revision et codification de la réglementation des métaux non ferreux, notamment les dispositions du titre VI,

Décide:

Art. 1er. — A titre provisoire est suspendue l'application des dispositions des articles 13 à 16 inclus du titre VI de la décision B. 78 susvisée en ce qu'elles concernent l'argent fin et les alliages d'argent à l'état brut ou à l'état de demi-produit.

En conséquence, il ne sera plus désormais attribué de contingent, ni de bon d'achat pour l'argent fin et les alliages d'argent qui peuvent jusqu'à nouvel ordre être achetés ou vendus sans autorisation.

Art. 2. — La présente décision entrera en vigueur dès son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries mécaniques et électriques,
BELLIER.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Montpellier.

Les concours annoncés au *Journal officiel* du 7 octobre 1949 (p. 10015) pour la désignation de deux assistants à l'école nationale d'agriculture de Montpellier auront lieu aux dates ci-après:

Assistant de chimie agricole: 10 novembre 1949.
Assistant de zoologie: 9 décembre 1949.

Les demandes d'inscription à ces concours devront parvenir au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, sous-direction de l'enseignement, 1er bureau), douze jours au moins avant les dates d'ouverture des épreuves.

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibération du conseil d'administration des îles Wallis et Futuna tendant à modifier certains droits de douane à percevoir à l'entrée des marchandises importées dans l'archipel.

Le conseil d'administration des îles Wallis et Futuna a pris dans sa séance du 28 septembre 1949 une délibération tendant à modifier certains droits de douane à percevoir à l'entrée des marchandises importées dans l'archipel.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur cette délibération dans un délai de trois mois, par décret pris sur la proposition du ministre de la France d'outre-mer après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du commerce et de l'industrie et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 20 octobre 1949.

DÉLIBÉRATION

Le conseil privé de la Nouvelle-Calédonie et dépendances agissant en qualité de conseil d'administration des îles Wallis et Futuna,

Délibérant conformément au décret du 24 décembre 1932,

Vu la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier colonial;

Vu le décret du 10 juin 1939 approuvant la délibération du 24 janvier 1939 du conseil d'administration des îles Wallis et Futuna;

Vu la dépêche ministérielle n° 1924 AE/4 du 25 mars 1949.

A adopté les dispositions dont la teneur suit:

Art. 1er. — Les droits de douane à percevoir à l'entrée sur le territoire des îles Wallis et Futuna, fixés conformément à la délibération du conseil d'administration des îles Wallis et Futuna approuvée par décret du 10 juin 1939, sont modifiés comme suit:

SECTION IV. — PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

CHAPITRE 17. — *Sucres et sucreries.*

. . . . . .

« Confiserie: 15 p. 100 *ad valorem* (ancien droit: 12 p. 100).

CHAPITRE 22. — *Boissons.*

. . . . . .

« Alcools alimentaires et spiritueux de toutes sortes: 40 p. 100 *ad valorem* (ancien droit: 30 p. 100).

SECTION VI. — PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES

CHAPITRE 34. — *Peintures.*

« Couleurs: 15 p. 100 *ad valorem* (ancien droit: 12 p. 100).

CHAPITRE 36.

« Savon commun: 15 p. 100 *ad valorem* (ancien droit: 12 p. 100).

SECTION XI. — MATIÈRES TEXTILES

CHAPITRE 57.

« Tissus de toute nature: 15 p. 100 *ad valorem* (ancien droit: 12 p. 100).

SECTION XIX. — MATÉRIEL DE TRANSPORT

CHAPITRE 95. — *Voitures automobiles.*

« Automobiles: 15 p. 100 *ad valorem* (ancien droit: 12 p. 100).
« Cycles: 15 p. 100 *ad valorem* (ancien droit: 12 p. 100) ».

Délibéré en séance du 28 septembre 1949.

Le secrétaire archiviste, Signé: BONNARD. — *Le président,* Signé: COURNARIE.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de médecins du cadre général des hôpitaux psychiatriques.

Un concours pour le recrutement de dix médecins du cadre général des hôpitaux psychiatriques aura lieu au ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e), le 9 janvier 1950.

Les demandes d'inscription devront être adressées avant le 1er décembre 1949, dernier délai, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium départemental de Boscamnant (Charente-Maritime).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium départemental de Boscamnant (Charente-Maritime).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1948

ACTIF

Caisse			417.303.937
Effets à recevoir			»
Comptes courants.	Dépôts et consignations	22.273.695.020	
	Caisses d'épargne	2.922.103.030	
	Caisse nationale des retraites pour la vieillesse	49.925.561	
	Retraites ouvrières	299.367.225	95.021.151.851
	Caisse nationale d'épargne	4.129.798.678	
	Assurances sociales	5.344.645.932	
	Sécurité sociale	59.801.919.402	
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Dépôts et consignations	23.111.868.879	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	600.000.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	2.070.000.000	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	59.635.798.000	88.279.116.879
	Fonds provenant des cotisations d'assurances sociales	200.000.000	
	Fonds provenant des cotisations d'assurances sociales (loi du 6 janvier 1942)	»	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	2.661.450.000	
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	Dépôts et consignations	18.801.233.918	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	2.582.811.350	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	2.300.007.013	113.316.128.146
	Fonds provenant des caisses d'épargne	119.632.070.865	
	Fonds provenant des cotisations d'assurances sociales	»	
Prêts.	Dépôts et consignations	7.332.019.683	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	14.396.849	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	256.942.757	31.194.266.751
	Fonds provenant des caisses d'épargne	26.590.907.462	
Placements immobiliers (dépôts et consignations)			484.610.340
Immeubles de la direction générale et de ses succursales			63.447.534
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			6.128.257.299
Comptes d'ordre.	Opérations restant à constater	3.691.972.284	
	Avances sur pensions de l'Etat. — Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne	403.119.621	
	Couverture pour opérations à terme. — Fonds provenant des caisses d'épargne	»	4.386.500.311
	Couverture pour opérations à terme. — Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne	»	
	Divers	591.408.412	
	Total de l'actif		372.291.086.009

Vu et approuvé par la commission de surveillance :

Signé : JOSEPH DENAIS, G. GOZARD, A. GUILLANT, M. FLÉCHET, DE BLETTERIE, M. CUSENIER, BLOCH-LAINÉ, A. BISSON, J. SAVIN.

Paris, le 2 juillet 1949.

Le directeur général,
Signé : JEAN WATTEAU.

Pour copie certifiée conforme :
Le secrétaire général,
Signé : H. DE LÉOBARDY.

PASSIF

Consignations			16.091.581.667
Dépôts divers			35.102.809.873
Sociétés mutualistes			3.429.493.412
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne			4.837.539.055
Caisses d'épargne ordinaires			209.201.053.155
Assurances sociales. — Produits des cotisations d'assurances sociales et de la contribution spéciale des employeurs			368.446.281
Sécurité sociale et assurances sociales agricoles			3.009.665.877
Créditeurs divers.	Caisse nationale des retraites pour la vieillesse	649.190.261	
	Retraites ouvrières et paysannes	411.909.926	
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation)	7.532.510	
	Fonds de garantie (France, Maroc et Tunisie)	19.082.656	
	Fonds de majoration des rentes pour la Tunisie (décret du 14 mai 1932)	18.0.9.219	
	Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	31.420.321	
	Caisse nationale d'assurance en cas de décès	110.352.377	
	Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	137.433.692	
	Caisse nationale d'épargne	4.120.798.678	
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	1.108.090.985	
	Caisse intercoloniale de retraites	316.108.732	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5)	23.919.819	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3)	53.479.559	
	Fonds de prévoyance des sports aériens	1.521.665	
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	4.231.580	
	Caisses d'assurances sociales	3.829.623.827	
	Caisses de sécurité sociale	59.732.725.043	
	Fonds spécial de rééducation professionnelle des mutilés du travail	3.083.396	
	Fonds de majoration des rentes, spécial à l'agriculture pour la Tunisie (décret du 14 mai 1932)	959.116	
	Fonds agricole de majoration des rentes (loi du 16 mars 1943)	902.738.151	
	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939)	83.118.223	
	Fonds de solidarité des employeurs (accidents du travail résultant de faits de guerre — loi du 24 octobre 1940)	49.017.995	
	Fonds de majoration des rentes (loi du 3 avril 1942)	2.782.769.241	82.840.965.359
	Remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat :		
	Aux sociétés de crédit immobilier	114.949.011	
	Aux offices, sociétés et fondations d'habitations à bon marché	46.811.371	
	Aux offices, sociétés et fondations d'habitations à bon marché (loi du 3 septembre 1947)	4.093	
	Construction d'immeubles à loyer moyen (art. 28 de la loi du 13 juillet 1928)	7.723.999	
	Aux départements (loi du 30 décembre 1928, art. 142. — Chemins vicinaux et adduction d'eau potable)	20.087.283	
	Construction d'habitations à bon marché améliorées (art. 5 de la loi du 28 juin 1930)	9.592.883	
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	3.659.549.747	
	Fonds de prévoyance des blessés de guerre victimes d'accidents du travail	320.510	
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances	104.671.356	
	Remboursements sur avances au Trésor (loi du 11 octobre 1940)	42.847.354	
	Divers, L/C d'intérêts échus et exigibles	468.378.976	
	Divers, L/C de provisions pour le payement d'impôts	506.183.102	
	Fonds de majoration des rentes de la C. N. R. V. et des sociétés mutualistes	2.766.452.659	
	Direction générale s/c de prélèvements sur honoraires effectués au titre de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales	19.230	
	Produits de la déchéance trentenaire	708.359	
	Divers, L/C d'avances restituables (immeubles)	19.313.117	
	Direction générale s/c de prélèvements sur les dépenses administratives	11.949.081	
	Direction générale s/c de prélèvements sur pensions et rentes viagères	14.136.503	
	Provisions pour couverture de risques résultant de l'application de l'ordonnance du 28 août 1945	627.300.000	
	Remboursements sur prêts effectués pour le compte du Trésor aux collectivités et établissements publics	13.587.688	
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			9.769.213.150
Comptes d'ordre et divers.	Opérations restant à constater	3.664.181.869	
	Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat	103.119.621	
	Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :		
	Dépôts et consignations	435.293.388	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	7.500.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	38.550.000	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	775.765.621	
	Fonds provenant des cotisations d'assurances sociales	6.000.000	
	Fonds provenant des cotisations d'assurances sociales (loi du 6 janvier 1942)	»	5.676.255.629
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	41.700.000	
	Recouvrements sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (décret du 15 mai 1934)	324.899.771	
	Provisions pour le service des bonifications d'intérêts (fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne)	15.425.271	
	C. D. C. s/c d'avances pour le payement des bonifications d'intérêts (loi du 1er avril 1898, art. 21)	»	
	Divers	263.820.100	
Comptes de réserve.	Réserve générale d'amortissement	600.000.000	
	Réserve spéciale d'amortissement (dépôts et consignations)	177.189.756	
	Réserve spéciale d'amortissement (fonds provenant des sociétés mutualistes)	41.710.340	
	Réserve provisionnelle	561.516.049	1.961.032.581
	Réserve immobilière	63.117.534	
	Fonds d'amortissement des immeubles de placement	220.168.902	
	Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme	300.000.000	
Total du passif			372.291.086.039

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société des Huileries de Valenciennes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.400.000 F

SIÈGE SOCIAL: ECLUSE-FOLIEN, CHEMIN DE HALAGE, A VALENCIENNES (NORD)

Registre du commerce: Valenciennes n° 28297.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 novembre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1948 ont été couverts par rachats en Bourse.

ECOLE BREGUET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000 F

SIÈGE SOCIAL: 81 A 89, RUE FALGUIÈRE, PARIS (15e)

Registre du commerce: 211220 B.

Amortissement d'obligations.

(Tirage du 23 septembre 1949.)

Conformément aux conditions d'émission des obligations de 250 F 6 0/0 1934 de la société, les membres du conseil d'administration ont procédé au tirage de 96 obligations.

Les titres portant les numéros suivants ont été appelés au remboursement (coupon 31 attaché):

62 65 69 74 123 156 159 195
207 215 228 249 305 308 441 469
525 562 575 589 603 748 794 859
908 929 952 968 1.020 1.063 1.070 1.130
1.132 1.136 1.139 1.154 1.171 1.174 1.180 1.199
1.203 1.204 1.214 1.236 1.238 1.264 1.273 1.314
1.339 1.343 1.547 1.523 1.526 1.546 1.555 1.556
1.589 1.600 1.608 1.612 1.641 1.644 1.652 1.665
1.691 1.723 1.744 1.756 1.759 1.784 1.788 1.799
1.810 1.814 1.885 1.901 1.908 1.911 1.929 1.978
1.981 1.982 2.017 2.034 2.039 2.048 2.132 2.149
2.176 2.178 2.240 2.253 2.265 2.376 2.399

Obligations remboursables à 246 F.

62 65 69 74 123 156 159 195
207 215 228 249 305 308 441 469
525 562 575 589 748 794 908 929
952 1.020 1.063 1.070 1.130 1.132 1.136 1.139
1.154 1.171 1.174 1.180 1.199 1.203 1.204 1.214
1.238 1.264 1.273 1.314 1.517 1.523 1.526 1.589
1.600 1.608 1.612 1.641 1.644 1.652 1.665 1.691
1.723 1.744 1.756 1.759 1.784 1.788 1.799 1.810
1.814 1.885 1.901 1.911 1.949 1.978 1.981 1.982
2.017 2.034 2.039 2.048 2.132 2.149 2.265 2.365
2.376 2.399

Obligations remboursables à 247 F.

603 859 968 1.296 1.339 1.343 1.546 1.555
1.556 1.908 2.176 2.178 2.240 2.253

Numéros des obligations restant à rembourser au 30 septembre 1949.

Tirage du 26 *septembre* 1941
(coupon 15 attaché).

1.557 1.604 1.833 2.045

Tirage du 29 *septembre* 1943
(coupon 19 attaché).

318 461 463 1.228 1.346 1.358 2.029

Tirage du 27 *septembre* 1944
(coupon 21 attaché).

285 360 455 1.361 1.560 2.013 2.019 2.021
2.027 2.252

Tirage du 26 *septembre* 1945
(coupon 23 attaché).

100 359 456 1.050 1.066 1.231 1.288 1.294
1.315 1.316 1.352 1.362 1.455 1.558 1.835 1.839
2.061 2.068 2.069 2.070 2.076 2.276

Tirage du 24 *septembre* 1946
(coupon 25 attaché).

307 311 471 492 933 1.087 1.274 1.293
1.305 1.307 1.317 1.372 1.599 1.618 1.918 2.000
2.025 2.088 2.107 2.481

Tirage du 29 *septembre* 1947
(coupon 27 attaché).

104 204 374 375 401 491 493 725
729 739 1.019 1.031 1.061 1.068 1.083 1.090
1.094 1.169 1.287 1.300 1.413 1.636 1.642 1.731
1.819 1.896 1.897 1.917 1.923 1.954 1.993 2.007
2.016 2.024 2.026 2.037 2.059 2.062 2.287 2.367

Tirage du 29 *septembre* 1948
(coupon 29 attaché).

77 81 103 113 127 173 254 259
281 465 488 504 734 740 923 938
1.033 1.041 1.060 1.144 1.187 1.239 1.241 1.245
1.281 1.285 1.297 1.321 1.469 1.596 1.628 1.643
1.646 1.656 1.699 1.816 1.846 1.924 1.959 1.963
2.051 2.057 2.077 2.093 2.104

Manufacture Française de Tapis et Couvertures

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 112.500.000 F

SIÈGE SOCIAL:

5, BOULEVARD SAINT-JEAN, A BEAUVAIS (OISE)

R. C.: Beauvais n° 2399.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 200 obligations à 0/0 1945 dont le quatrième amortissement est prévu pour le 1er novembre 1949.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en octobre 1949.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 0/0 1945 sorties en 1946 et non encore remboursées.

2.461 à 2.470 — 5.581 à 5.590 — 7.451 à 7.460
9.501 à 9.510

SOCIETE ANONYME
POUR LA
Construction et l'Entretien des Routes

AU CAPITAL DE 189.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 188282.

Obligations de 1.000 *F* 6 0/0 1940.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er décembre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
48 à 51	1946	5.578 à 5.584	1948
89	1946	5.591 à 5.621	1948
103 et 104	1946	5.627 à 5.633	1948
114	1946	5.639 à 5.662	1948
129 à 132	1946	5.664 à 5.678	1948
137 et 138	1946	5.681 à 5.688	1948
5.482 à 5.568	1948	5.693	1948
5.574 à 5.576	1948	5.697 à 5.705	1948

L'amortissement de l'année 1947 a été couvert par rachats en Bourse.

Les Presses Universitaires de France

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE
A CAPITAL VARIABLE

SIÈGE SOCIAL:
49, BOULEVARD SAINT-MICHEL, PARIS

Registre du commerce: Paris 177895.

Obligations 5 1/2 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er novembre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Remboursement 1er novembre 1948.

913 à 938 — 969 à 973 — 981 à 998.

Société Nouvelle des Mines de la Lucette

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE DE ROME, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 58833.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er janvier 1950.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Remboursement 1er janvier 1949.
507 à 518 — 525 à 531.

Grande Quincaillerie Générale Andrez-Brajon S.A.

AU CAPITAL DE 18 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A SAINT-DIE (Vosges)
R. C.: n° 4231.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 de 1.000 F.

Tirage du 19 octobre 1949.

Liste des numéros sortis par série de 5 au sixième tirage et remboursables le 1er novembre 1949.

111 à 115, 251 à 255, 516 à 520, 541 à 545, 656 à 660, 1.501 à 1.505, 1.551 à 1.555, 1.661 à 1.665.

Il reste à rembourser sur les tirages précédents les numéros d'obligations suivants:

316 à 320 — 491 à 495 — 676 à 680
916 à 920 — 1.906 à 1.910 — 1.981 à 1.985

ADMINISTRATION des CHEMINS de FER DE LA MEDITERRANEE AU NIGER

DIRECTION GÉNÉRALE: A OUDJDA (Maroc)
SERVICE DES TITRES:
28, RUE DE FLEURUS, PARIS (6e)

Obligations 3 1/2 0/0 1942 *de* 5.000 *F.*

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, l'administration des chemins de fer de la Méditerranée au Niger a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaires à l'amortissement d'octobre 1949.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Le premier amortissement a été effectué par voie de rachat en Bourse.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 262.500.000 francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

SITUATION AU 30 JUIN 1949

ACTIF

Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France		7.299.120.151 56
Avoirs dans les banques et chez les correspondants		665.193.477 25
Valeurs du Trésor ou garanties par l'Etat		6.556.726.061 10
Titres divers en portefeuille		147.725.105 99
Immeubles		437.446.926 »
Escomptes et pensions d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)		3.708.356.313 41
Avances à moyen terme :		
Sur ressources diverses de la société	23.731.407.589 62	
Sur le produit d'emprunts gagés par annuités de l'Etat (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1941	46.772.041 73	
		23.781.179.631 35
Fonds d'emprunts gagés déposés au Trésor pour de nouvelles avances à moyen terme (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1941)		1.453.170.527 07
Engagements de l'Etat au titre d'opérations effectuées pour son compte (conventions des 7 juillet 1919, 12 février 1931, 30 août 1937 et 6 mai 1941)		135.590.022.510 »
Débiteurs divers		71.981.726 72
Crédits d'acceptation de traites pour le compte de l'Etat (convention du 4 décembre 1940)		219.400.059.511 »
Comptes d'ordre et divers		979.850.230 66
		391.090.832.177 51

PASSIF

Capital social		262.500.000 »
Réserve spéciale de réévaluation		262.500.000 »
Réserves :		
Légale		26.250.000 »
Générale		350.000.000 »
Immobilière		10.000.000 »
Provision pour risques de mobilisation de crédits à moyen terme		200.000.000 »
Provision spéciale pour risques d'avances à moyen terme (convention du 7 juillet 1919)		368.190.898 98
Bons et obligations en circulation :		
Bons et obligations non gagés par annuités de l'Etat (valeur d'émission). 13.728.760.000 »		
A ajouter : primes de remboursement courues 1.936.823 49		
		13.730.696.823 49
Obligations gagées par annuités de l'Etat (valeur d'émission) 127.657.656.000 »		
A ajouter : primes de remboursement courues 442.366.510 »		
		128.100.022.510 »
Bons et obligations amortis et coupons échus non présentés		871.613.681 »
Créditeurs divers		465.341.382 77
Fonds en compte avec l'Etat et les trésoriers-payeurs généraux		17.899.970.581 75
Provisions de l'Etat pour le service des emprunts gagés et le règlement des traites		6.775.585.508 »
Acceptations de traites émises en règlement de dépenses publiques (convention du 4 décembre 1940)		219.400.059.511 »
Comptes d'ordre et divers		2.365.668.241 52
		391.090.832.177 51

HORS BILAN

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)	60.259.127.222 »
Effets représentatifs de crédits à moyen terme circulant sous endos du Crédit national (art. 58 des statuts)	27.940.529.467 »

Le directeur général,
BRUNET.

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 262.500.000 francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT. — SITUATION AU 30 JUIN 1949

Règlement d'allocations pour la reconstruction.

Payements d'allocations.....	308.376.828.277 50		Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat.....	84.088.386.050 »	
Disponible déposé en compte courant au Trésor.....	85.230.049.911 30		Produit de bons de la reconstruction et d'emprunts de groupements de sinistrés....	6.979.800.246 50	
			Versements de la Caisse autonome de la reconstruction...	216.138.876.698 »	
			Titres émis par la Caisse autonome de la reconstruction...	806.544.000 »	
			Versements de l'Etat et reversements de payements.....	288.326.038 30	
			Réglements par traites en instance de versement au Trésor	85.748.179 »	
			Fonds en compte avec la Caisse autonome de la reconstruction	85.219.166.977 »	
		393.606.848.188 80			393.606.848.188 80

Avances spéciales pour le compte de l'Etat.

Avances spéciales pour le compte de l'Etat à des entreprises industrielles et commerciales:				
Avances à l'industrie cinématographique	1.007.484.306 40			
Autres avances.....	163.282.976 99			
		1.170.767.283 39	Versements de l'Etat.....	1.170.767.283 39

Plan de relèvement européen (aide américaine).

Sommes mises à la disposition du Gouvernement français.	242.000.000.000 »		Produit de l'aide intérimaire américaine	25.060.000.000 »	
Prélèvement de 5 p. 100 (accord du 10 juillet 1948).....	10.094.133.537 »		Produit de l'aide américaine (plan Marshall).....	243.249.510.747 »	
Disponible bloqué en compte à la Banque de France.....	16.215.377.210 »				
		268.309.510.747 »			268.309.510.747 »

Le directeur général,
BRUNET.

NOTA. — Les postes afférents aux règlements de dommages (guerre de 1914-1918), payements de subventions aux collectivités et opérations financières pour le compte de l'Etat ne figurent pas sur la présente situation, les chiffres étant sans changement sur la situation précédente.

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me Jalles, avoué à Vienne, 12, boulevard de la République.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Vienne en date du 2 juillet 1948, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Jeanne Bricod, épouse Gouyet, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de Gouyet (Jean-Raymond), son mari, en son vivant ouvrier, demeurant à l'Isle-d'Abeau, décédé audit lieu le 17 août 1947, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et avant d'y faire droit il a été admis qu'elle serait rendue publique, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

Me JALLES, avoué.

Demandes de changement de nom

M. Rappaport-Georges (Michel), né le 9 mars 1919 à Bucarest (Roumanie), naturalisé Français par décret n° 22107 du 14 janvier 1949, demeurant 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), dépose une requête auprès du garde des sceaux, en vue de changer son nom patronymique en celui de Rives-Georges.

M. Kabs (Charles-Eugène), gérant de sociétés, né à la Broque (Bas-Rhin) le 4 novembre 1890, demeurant à Paris (9e), 31, boulevard de Clichy, sollicite le changement de son nom en celui de Caillac.

M. Rzecht (Eljezer), né à Varsovie le 23 octobre 1901, d'origine polonaise, Français par naturalisation, demeurant à Amfréville-la-Mivoie (Seine-Inférieure), dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Rechte.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 13 septembre 1949, le président du tribunal civil de Compiègne a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens et valeurs ayant leur assiette dans l'arrondissement de Compiègne et appartenant à la société Glasso-Siccolac, dont le siège social est à Levallois-Perret, ordonnance de mise sous séquestre du 24 avril 1945.

Par ordonnance en date du 22 septembre 1949, le président du tribunal civil d'Epinal a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens meubles et immeubles appartenant au sieur Jolly (Alfred) ayant demeuré à Epinal, 7, rue Lormont.

Par ordonnance en date du 22 septembre 1949, le président du tribunal civil d'Epinal a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens meubles et immeubles appartenant au sieur Vauthier (Paul), ex-gardien de la paix, à Rupt-sur-Moselle (Vosges).

Par ordonnance en date du 22 septembre 1949, le président du tribunal civil d'Epinal a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens meubles et immeubles appartenant au sieur Ziefle (J.-J.), sans profession, ayant demeuré à Epinal, 32, rue Dorget.

AVIS DIVERS

Emprunt NORVEGIEN 3 1/2 0/0 1900

Avis aux porteurs d'obligations.

Le dernier amortissement de l'emprunt norvégien 3 1/2 0/0 1900 échoit le 2 janvier 1950, date à laquelle les obligations encore en circulation cesseront de porter intérêts.

Société Générale des Eaux Minérales de Vittel

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 58.840.000 F
DONT 8.925.000 F DE JOUISSANCE
SIÈGE SOCIAL: VITTEL (VOSGES)
R. C.: Mirecourt 1673.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 novembre 1949.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société générale des eaux minérales de Vittel, société anonyme au capital de 58.840.000 F, dont 8.925.000 F de jouissance, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 10 novembre 1949, à quinze heures, au siège social à Vittel, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Fixation de la clôture des écritures de l'exercice 1949 au 30 novembre 1949;
2° Augmentation du capital social par incorporation de réserves disponibles ou de provisions pour renouvellement des stocks constitués en application du décret du 30 janvier 1941, par voie de majoration de la valeur nominale des actions existantes;
3° Modification à l'article 6 des statuts comme conséquence de cette augmentation de capital;
4° Pouvoirs à donner au conseil pour assurer l'exécution matérielle des décisions ci-dessus.

Tous les actionnaires, quelque soit le nombre et la catégorie de leurs actions, peuvent assister à cette assemblée ou s'y faire représenter par l'un d'eux.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire, être inscrits sur les registres de la société cinq jours au moins avant celui fixé pour la réunion.

En ce qui concerne les actions au porteur déposées à la C. C. D. V. T. les actionnaires qui désirent assister à l'assemblée générale extraordinaire, ou s'y faire représenter, doivent être inscrits sur les listes d'immobilisation établies et communiquées à la société par les banques, établissements financiers, agents de change ou courtiers en valeurs mobilières affiliés à la C. C. D. V. T.

Le texte imprimé des résolutions modificatives des statuts sera tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours francs avant la réunion.

Le conseil d'administration.

Emprunt Marocain 5 0/0 1910

Par suite du dernier aménagement monétaire et dans l'attente de la fixation du nouveau cours de la peseta, le service de l'échéance du 1er octobre de l'emprunt marocain 5 0/0 1910 a été tenu provisoirement en suspens.

Ce cours vient d'être arrêté à 14 F pour une peseta. En conséquence, le coupon n° 79 de 12,50 F nominal sera payé à raison de 175 F, et les obligations de 500 F nominal amorties au soixante-dix-septième tirage seront remboursées à raison de 7.000 F.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère des forces armées.

ADJUDICATION

La vente du fumier de cent chevaux de l'école spéciale militaire interarmes de Coëtquidan (Morbihan), période du 1er janvier 1950 au 31 décembre 1950, sera mise en adjudication à Coëtquidan, le mardi 6 décembre 1949, à quatorze heures.

Les soumissions devront parvenir le 6 décembre 1949, avant douze heures.

Le cahier des charges peut être consulté à l'école spéciale militaire interarmes, bureau du major-chef des services administratifs.

En cas d'incendie, une nouvelle adjudication aura lieu le mardi 13 décembre, à quatorze heures.

Préfecture du Finistère.

PONTS ET CHAUSSÉES

PORT DE BREST

Reconstruction de l'appontement de la jetée de l'Est.

1re tranche. — Construction de la partie Nord sur une longueur de 150 m.

ADJUDICATION RESTREINTE

A QUIMPER, en l'hôtel de la Préfecture.

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Finistère, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de reconstruction de la partie Nord, sur une longueur de 150 m, de l'appontement de la jetée de l'Est du port de commerce.

Montant du cautionnement provisoire: néant.

Montant du cautionnement définitif: 1 million de francs.

Les travaux seront évalués comme il suit: travaux à l'entreprise: 110.887.260 F.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

1. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe de l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées à M. Le Port, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Quimper, et elles devront lui parvenir avant le samedi 29 octobre, à dix heures trente, terme de rigueur.

Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication; aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture, 4e division, 1er bureau, de quatorze à seize heures, sauf le samedi après-midi;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur de l'arrondissement de l'Ouest, port de commerce, à Brest, 30 *bis*, quai de l'Ouest, à neuf heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures, sauf le samedi après-midi.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation, accompagné de croquis très sommaires indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Fait à Quimper, le 3 octobre 1949.

Le préfet du Finistère,
Pour le préfet:
Le secrétaire général.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

27 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. AMICALE DES SUPPORTERS DE L'UNION SPORTIVE DE PERSAN-BEAUMONT. But: aider au développement du football association; créer un lien entre les supporters et les joueurs de l'U. S. P. B.; entretenir toutes relations utiles avec les pouvoirs publics. Siège social: mairie de Persan.

28 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. BASKET-BALL-CLUB DE POULE. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les jeunes gens. Siège social: mairie de Poule.

28 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE BAIGNEUX-LES-JUIFS. But: intensification et protection du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage, réglementation de la chasse. Siège social: mairie de Baigneux.

29 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE CHASSE DE CHATONNAY. But: chasse sur une grande étendue, repeuplement et gardiennage efficace du gibier. Siège social: mairie de Chatonnay.

29 septembre 1949. Déclaration à la préfecture des Vosges. SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DE GIGNEY-FOMEREY. But: répression du braconnage, conservation et protection du gibier, constitution d'une réserve de chasse et destruction des animaux nuisibles. Siège social: au domicile du président, M. Dugravot (Marcel), Fomerey.

29 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. AMIENS-ESPÉRANTO. But: étude et propagation de l'espéranto. Siège social: 18, place Saint-Michel, à Amiens.

1er octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE RIEUX. But: grouper les chasseurs de la commune et réglementer l'exercice du droit de chasse au mieux des intérêts de tous. Siège social: mairie de Rieux.

4 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. COMMUNE LIBRE DE VILLEVAUDÉ. But: organisation de fêtes locales pour aide aux vieux habitants. Siège social: La Vieille-Auberge, à Villevaudé.

5 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE PONTOISE-LES-NOYON. But: jouissance, organisation et exercice en commun du droit de chasse. Siège social: mairie de Pontoise-les-Noyon.

5 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. VÉLO-CLUB VILLERS-RIEUX. But: pratique du cyclisme. Siège social: mairie de Villers-Saint-Paul.

5 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. LA RAQUETTE LEXOVIENNE. But: développer le jeu du ping-pong. Siège social: 17, rue Ernest-Manchon, à Lisieux.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. AMICALE LAÏQUE D'EXCIDEUIL. But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: collège moderne de garçons, à Excideuil.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. La Commune libérée du Pont-de-Mulhouse, le Perreux, change son titre et devient COMMUNE LIBRE DU PONT-DE-MULHOUSE, le Perreux. Siège social: 8, place de la République, le Perreux.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Creuse. AMICALE BETERROISE DES CHASSEURS. But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques de ses membres en favorisant la protection et le repeuplement du gibier, notamment par la création de réserves, la répression du braconnage, la protection des animaux utiles à l'agriculture, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Beterre.

6 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances, en résidence à Saint-Lô. L'ESPÉRANCE DE MARGUERAY. But: sport du football. Siège social: mairie de Margueray.

7 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. LES AMIS DES DÉPORTÉS, INTERNÉS ET FAMILLES. But: soutenir par tous les moyens appropriés la cause et les intérêts des déportés, internés et de leurs familles; apporter son appui moral et financier aux groupements et organisations représentatifs de ces différentes catégories de victimes de la guerre. Siège social: 151, rue de Rome, Paris.

10 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. AMICALE DES BIGOPHONES. But: distraction. Siège social: chez M. Houillez (Désiré), rue de Lillers, Bruay-en-Artois.

11 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. GROUPE DES JEUNESSES LAÏQUES, à Sarcé. But: culturel et d'encouragement aux écoles publiques. Siège social: école des garçons de Sarcé.

12 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. AMICALE DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE TRÉGROM. But: favoriser la protection et le repeuplement du gibier, détruire les animaux nuisibles. Siège social: chez le président, M. Le Bras, Pen-ar-Prat en Trégrom.

12 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. ASSOCIATION INTERPAROISSIALE DE THURY-EN-VALOIS. But: faciliter le logement des prêtres désignés par Mgr l'évêque de Beauvais pour desservir les paroisses de Thury-en-Valois, Cuvergnon, Antilly, la Villeneuve-sous-Thury, Ormoy-le-Davien, Bargny, Boursonne, Ivors et, éventuellement, toutes les autres paroisses voisines du canton de Betz, par location et au besoin l'acquisition d'immeubles et objets mobiliers. Siège social: presbytère, place du Château, à Thury-en-Valois.

12 octobre 1949. Déclaration à la préfecture du Cher. COMITÉ DE SAINT-FLORENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE. But: participer de toutes ses forces à la lutte antituberculeuse; resserrer les liens de solidarité entre tous les tuberculeux civils et militaires en vue d'assurer, par tous les moyens appropriés, la défense de leurs intérêts moraux, matériels et sociaux. Siège social: chez M. Galay (Edouard), à Massœuvre, commune de Saint-Florent.

12 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE FOUQUEREUIL. But: formation morale des associés par le bon théâtre, conférences, jeux de patronage, voyages d'instruction, bibliothèque. Siège social: patronage paroissial, Fouquereuil.

13 octobre 1949. Déclaration à la préfecture du Gard. CENTRE RHODANIEN D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER. But: donner des cours d'enseignement ménager. Siège social: rue du 4-Septembre, à Beaucaire.

13 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE NANTES. But: resserrer les liens des donneurs; secourir en cas de maladie ou de décès. Siège social: hôpital général, 85, rue Saint-Jacques, Nantes.

13 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES ORIGINAIRES DE KALIZZ ET SES ENVIRONS. But: secours mutuels. Siège social: 10, rue de Lancry, Paris.

14 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES PAROISSIALES DE BOËN-SUR-LIGNON. But: assurer le fonctionnement matériel des écoles paroissiales. Siège social: rue Elisée-David, à Boën-sur-Lignon.

15 octobre 1949. Déclaration à la préfecture d'Orléans. SOCIÉTÉ ESPÉRANTISTE DE JARGEAU. But: propagation de l'espéranto. Siège social: café Terminus, Jargeau.

15 octobre 1949. Déclaration à la préfecture des Vosges. ASSOCIATION D'ENTR'AIDE DU PERSONNEL DE LA FILATURE DE LA GOSSE. But: développer les œuvres d'entr'aide et d'assistance au personnel et assurer la création éventuelle de toutes nouvelles institutions sociales en faveur du même personnel. Siège social: filature de la Gosse, Golbey.

15 octobre 1949. Déclaration à la préfecture des Ardennes. SOCIÉTÉ DE CHASSE DU DOMAINE D'HYRAUMONT. But: exploitation du droit de chasse, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: moulin du Champ-Fleury, route de Rocroi, Revin.

17 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. GROUPEMENT DE DÉFENSE DES JEUNES FOYERS DU HAVRE ET DES COMMUNES SUBURBAINES. But: défense et sauvegarde des intérêts matériels et moraux des adhérents, tout particulièrement le logement des jeunes foyers dans les habitations, permettant l'épanouissement physique et moral de la famille. Siège social: au domicile du président, 10, rue de Valmy, le Havre.

17 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe. UNION SPORTIVE JEUMONT-MARPENT-CHEMINOTS RÉUNIS. But: pratique des sports et, notamment, du football. Siège social: 15, rue Hector-Despret, à Jeumont.

17 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE HERNU-PÉNOS-DANZAS. But: jeu de football. Siège social: 13-15, rue de Nancy, Paris.

17 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. COMITÉ FRANCE-GRÈCE. Modification dans la composition du bureau et au siège social, qui a été transféré du 8, rue de Berri, au 95, boulevard Raspail, Paris.

18 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. LES GAIS LURONS DE SELONGEY. But: créer un climat de franche gaieté par l'organisation de nombreuses fêtes. Siège social: au domicile du président, M. Léon Brocard, à Selongey.

18 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. LES SOIRÉES LANGROISES. But: diffusion du goût de la musique, des lettres et du théâtre. Siège social: hôtel de ville de Langres.

19 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. CLUB LIMOUSIN DU CHIEN DE GARDE ET DE DÉFENSE. But: dressage du chien de garde et de défense et opérations connexes. Siège social: 19, rue de Châteauroux, Limoges.

19 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. CLUB ARTISTIQUE ET SPORTIF DE COMMENTRY. But: groupement sportif et artistique. Siège social: bourse du travail, rue du Docteur-Roux, à Commentry.

19 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. BOXING-CLUB SANVICAIS. But: encourager les sports en général, mais tout particulièrement la boxe et la culture physique. Siège social: 4, rue Paul-Doumer, Sanvic.

19 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. ASSOCIATION D'ASSISTANCE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BOUGÉ-CHAMBALUD. But: entr'aide, assistance et éducation populaire sous toutes formes. Siège social: au presbytère de Bougé-Chambalud.

21 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Pau. SOCIÉTÉ PALOISE DE PRÉPARATION MILITAIRE. But: préparation militaire. Siège social: 11, rue Serviez, Pau.

21 octobre 1949. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. ASSOCIATION DES LOGIS BRETONS DES CÔTES-DU-NORD. But: développement de l'équipement hôtelier et aménagement des ressources touristiques des Côtes-du-Nord, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Siège social: 8, boulevard Sévigné, Saint-Brieuc.

21 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. AMICALE LIBRE DE LA PIERRE. But: pratiquer le sport des boules. Siège social: café Belle-Rive, à Haute-Indre.

21 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. HARMONIE LAÏQUE PASTEUR. But: association d'éducation populaire, enseignement public et gratuit individuel et collectif de la musique. Siège social: 176, rue Jean-Jaurès, Flers-lez-Lille.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

9 juillet 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 11 octobre 1949.) CENTRE ÉCONOMIQUE ARMÉNIEN. But: développement des relations économiques franco-arméniennes et coopération entre commerçants français et arméniens. Siège social: 7, rue de Phalsbourg, Paris.

5 septembre 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 8 octobre 1949.) COMITÉ D'ASSISTANCE AUX HONGROIS. But: venir en aide par tous moyens aux Hongrois nécessiteux, étudiants et réfugiés, sans distinction d'origine ethnique ou de religion. Siège social: 25, avenue Montaigne, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.